

Cousset, le 10 juin 2013

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE ORDINAIRE**

DU 27 MAI 2013

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2012
2. Comptes 2012
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes d'investissement
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes
3. Désignation de l'organe de révision
4. Approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable
5. Approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution.
6. Approbation d'un crédit d'investissement pour l'étude du remplacement d'une conduite d'eau potable et la mise en séparatif des eaux à Montagny-la-Ville
7. Nomination d'un membre à la commission d'aménagement
8. Informations communales
9. Divers

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse. Il excuse l'absence de plusieurs personnes.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h02. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs, en demandant au préalable que les personnes qui n'ont pas le droit de vote s'annoncent, l'Assemblée communale étant ouverte au public. Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs. Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes.

MM. Jean-Louis Francey, Dominique Oberson et Sylvain Angéloz dénombrent 98 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 50.

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point n° 1 de l'ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2012 qui s'est déroulée au Relais du Marronnier à Grandsivaz. Il indique qu'il ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Il demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

M. Yannick Joye de Cousset relève qu'en page 22, il est mentionné M. Yannick Joye de Mannens. Il indique que pour l'instant, il n'a pas déménagé de Cousset. Il précise qu'il sera peut-être domicilié un jour à Grandsivaz mais que compte tenu du manque de compétences de nos Autorités et de nos administrations, cela prendra un peu plus de temps que prévu.

Le Président remercie M. Yannick Joye de Cousset pour sa remarque et demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas et le Président soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, sauf un avis contraire. Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du procès-verbal et passe au point no 2 du tractanda.

2. Comptes 2012

Le Syndic donne quelques directives pour faciliter la présentation des comptes. Il propose que l'on écoute, tout d'abord, les explications du Conseil communal et qu'ensuite soient posées les questions. Il passe donc la parole à M. Mauro Maimone, conseiller communal responsable des finances.

M. Mauro Maimone procède à la lecture de la récapitulation des comptes 2012. Il se réfère aux informations contenues dans le bulletin communal no 24 qui tient lieu de convocation pour la présente séance :

Compte de fonctionnement

Fr. 4'752'641.13 en charges
Fr. 4'030'803.44 en produits
Fr. 721'837.69 déficit 2012
Fr. 67'074.95 déficit selon le budget 2012

Compte d'investissement

Fr. 531'121.95 en dépenses
Fr. 16'427.35 en recettes
Fr. 514'694.60 excédent de dépenses 2012
Fr. 1'774'998.60 excédent de dépenses selon le budget 2012

Le montant de la dette se situe à Fr. 9'330'387.06. Cela représente une dette par habitant de Fr. 4'443.05 au 31.12.2012. M. Mauro Maimone précise encore la date par habitant :

- de la commune au 31.12.2011 : Fr. 4'314.80
- des communes du district au 31.12.2010 : Fr. 4'435.00
- des communes du canton au 31.12.2010 : Fr. 2'955.00

M. Mauro Maimone continue la présentation en citant les totaux des chapitres du compte de fonctionnement, comme publié dans le bulletin communal :

Chapitre	Charges	Produits	Résultat
0	783'864.70	159'579.28	- 624'285.42
1	153'159.45	68'783.50	- 84'375.95
2	2'394'073.60	253'789.10	- 2'140'284.50
3	129'151.15	4'000.00	- 125'151.15
4	587'062.95	4'797.45	- 582'265.50
5	806'213.55	25'958.55	- 780'255.00
6	513'908.05	117'413.89	- 396'494.16
7	901'999.05	882'469.60	- 19'529.45
8	5'454.30	14'439.10	+ 8'984.80
9	1'133'438.51	5'155'257.15	+ 4'021'818.64

Arrivé en fin de présentation, M. Mauro Maimone cite les totaux du compte de fonctionnement.

Compte de fonctionnement

Fr. 4'752'641.13 en charges
Fr. 4'030'803.44 en produits
Fr. 721'837.69 déficit 2012

M. Mauro Maimone continue sa présentation par la projection de graphiques destinés à mieux appréhender la situation. Il s'agit notamment de tableaux sur les écarts entre les comptes et le budget, sur l'évolution des recettes fiscales communales, sur les déductions fiscales pour l'entretien des immeubles et pour le rachat de 2^{ème} pilier, le rendement moyen des impôts par personne, et un large comparatif entre plusieurs communes, sur la base des indices de la péréquation financière intercommunale.

M. Mauro Maimone enchaîne directement avec la présentation du compte d'investissement 2012. Il cite la récapitulation du compte d'investissement :

Compte d'investissement

Fr. 531'121.95 en dépenses

Fr. 16'427.35 en recettes

Fr. 514'694.60 excédent de dépenses 2012

Fr. 1'774'998.60 excédent de dépenses selon le budget 2012

Il passe ensuite à la présentation du compte d'investissement, objet par objet, tel que mentionné dans le bulletin communal aux pages 21 à 30, et ceci à l'aide de diapositives projetées.

M. Mauro Maimone est arrivé à la fin de la présentation des comptes 2012 et rend la parole au Président.

Le Président remercie M. Maimone pour sa présentation et donne la parole à M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière sur les comptes 2012 reproduit ci-après.

COMPTES 2012

Rapport de la Commission financière

Sur la base du rapport de l'Audit établi par MGI Group fiduciaire SA, à Givisiez et après cinq séances avec le Conseil communal, dont une au Service des communes à Fribourg, nous constatons que la comptabilité est tenue avec exactitude.

Le compte de fonctionnement clôture avec une perte de Fr. 721'837.69 en comparaison à celle budgétée à Fr. 67'074.95.

Comme l'année 2011, nous constatons une bonne tenue du budget 2012 pour les huit premiers chapitres du compte de fonctionnement. En effet, la différence entre le budget et les comptes 2012 représente un bonus de Fr. 38'595.57.

La perte de cet exercice est, à nouveau, due à une diminution des entrées fiscales et plus particulièrement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La différence entre les chiffres communiqués par l'Etat de Fribourg (servant de base à l'établissement du budget) et le montant réellement encaissé représente un manco de plus de Fr. 550'000.00.

Il faut relever que la structure des habitants de notre commune ne favorise pas les entrées d'impôts. Les chiffres des statistiques pour l'année 2010, communiqués par la Direction des finances, en témoignent :

- le district de la Broye a la plus faible rentrée fiscale par habitant, soit Fr. 2'309.00
- seules 8 des 31 communes du district de la Broye encaissent moins d'impôts que notre commune dont le chiffre s'élève à Fr. 1'940.00 par habitant.

Nous avons aussi constaté que les contribuables de notre commune ont bien utilisé des possibilités qui leur sont données pour réduire leur charge fiscale. Il s'agit notamment des déductions à titre de rachat de prévoyance ou de frais d'entretien d'immeubles.

Nous n'apporterons pas d'explications supplémentaires à celles développées tout à l'heure par le Conseil communal étant donné que tous les intervenants, y compris le Service des communes, sont arrivés au même constat développé et commenté dans les paragraphes précédents.

Avec la collaboration des instances communales, nous allons entreprendre diverses actions au cours des prochaines années :

- étude par chaque conseiller des potentiels d'économies dans son propre dicastère.
- établir des priorités concernant les investissements à réaliser. Un étalement dans le temps sera certainement nécessaire.
- promouvoir l'arrivée de nouvelles personnes morales sur les zones prévues à cet effet.
- adaptations des sources de revenus en matière fiscale pour 2014.

Le but de ces actions doit nous rapprocher de l'équilibre financier tout en prenant en considération divers paramètres dont notamment la progression des rentrées découlant de la péréquation financière qui aujourd'hui est calculée sur les années 2008-2009-2010, fortement bénéficiaires pour notre commune.

Dès maintenant, nos priorités seront les suivantes :

- analyser les propositions du Conseil communal sur une adaptation du taux d'impôt prenant effet au 1^{er} janvier 2014
- examiner la mise à jour de la planification financière
- collaborer étroitement dans l'établissement du budget 2014
- suivre les investissements autofinancés déjà votés, et à réaliser.

Afin de pouvoir répondre aux exigences liées au développement de notre commune, nous estimons qu'il serait inapproprié de suspendre les investissements. Il semble plus judicieux, dans un souci de maintien de la qualité des services aujourd'hui fournies par notre commune, d'augmenter les revenus dans les limites des taux d'impôt des communes ayant connu de semblables résultats.

Sur la base de ces constatations, nous approuvons les conclusions du rapport de l'Organe de révision externe et recommandons l'approbation des comptes 2012 par l'Assemblée communale.

Montagny, le 17 avril 2013

La Commission financière

Patrick Neuhaus

Monique Gründler

Alexandre Perriard

M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière rend la parole au Président qui le remercie pour sa lecture. Il tient à remercier spécialement la commission financière pour sa bonne collaboration et son engagement dans le cadre de la vérification des comptes 2012. La situation que nous connaissons avec ce déficit important a nécessité plusieurs séances, 5 au total, pour examiner en détail l'état des finances communales. Une séance spéciale a d'ailleurs eu lieu à Fribourg, au Service des communes.

Arrivé en fin de présentation des comptes, après lecture du rapport de la commission financière, le Président ouvre la discussion.

Mme Carine Cotting de Cousset demande quels sont les terrains que la commune va mettre à disposition des entreprises. Les communes doivent faire des efforts pour attirer des entreprises et la mise à disposition des terrains est un atout.

Le Président répond que la commune ne dispose d'aucun terrain industriel. Il ne s'agit donc que de terrains privés que la commune essaye de promouvoir, d'un commun accord. Le Conseil communal est en contact avec la Coreb et la promotion économique et d'ailleurs, des projets sont en route mais on ne peut pas présager de leur chance de succès. Il faut cependant reconnaître que les entreprises recherchent à être visibles depuis une autoroute et, forcément, ce n'est pas à l'avantage de notre commune.

M. Thierry Bussard de Mannens revient sur l'important déficit provoqué par la baisse des recettes fiscales et demande comment sont calculées les rentrées fiscales.

Le Président répond que les chiffres sont fournis par le Service des communes qui établit une statistique des cotes d'impôt par commune. On applique ensuite une progression en pourcent qui est fournie par le Service cantonal des contributions. Cette statistique se base sur trois ans, soit 2009, 2010 et 2011.

M. Thierry Bussard constate que les recettes fiscales ont fortement progressé en 2010 et se demande pourquoi. Les années avant, il a pu constater que les recettes fiscales étaient assez linéaires.

Le Président répond que cela est dû à l'évolution de la population, mais surtout aux statistiques du Service cantonal des contributions. Il procède à la lecture du document fourni par le Service cantonal des contributions et qui sert de base pour définir les rentrées fiscales.

M. Thierry Bussard est au courant de cette manière de faire puisqu'il a téléphoné au Service des communes et il a pu en discuter avec M. Ballaman, économiste, qui lui a confirmé que la commune avait passé dans leurs bureaux. Il est tout de même surpris que la commune ait suivi les prévisions du canton, car elle n'est pas obligée de le faire. Il estime que le Conseil communal a établi son budget en considérant une partie des importants revenus du millionnaire de Siviriez pour Montagny. Il relève que dans plusieurs autres communes, il n'y a pas eu d'adaptations des recettes fiscales aussi importantes qu'à Montagny. Il ne comprend pas que la commune ait pu suivre les statistiques fiscales cantonales qui indiquent une progression des recettes fiscales de 8,4 %. Il relève que le déficit se monte à 18,97 %. Il souhaite avoir des explications par rapport à ce phénomène.

Le Président répond que la commune ne fait que suivre les directives cantonales dont l'application est par ailleurs strictement contrôlée par le Service des communes.

M. Thierry Bussard relève que c'est au Conseil communal de s'écarter de ces estimations. La commune ne peut pas connaître les chiffres exacts mais elle devrait se rendre compte de la situation. Il a fait un calcul pour l'année 2013 et, selon lui, le déficit va s'élever à Fr. 700'000.00 environ à cause du manque des recettes fiscales.

Le Président répond qu'il n'est pas possible pour la commune de se rendre compte de cette situation. La statistique cantonale est donnée et l'estimation fiscale la respecte. Malheureusement, il a fallu subir ce coup d'arrêt pour effectivement se rendre compte que cela risque encore de durer longtemps et que donc il faudra prendre des mesures actives pour équilibrer les comptes.

M. Emile Joye de Mannens ne comprend pas que les frais d'évacuation de la déchetterie, comptabilisés en 2011 par Fr. 70'294.75, soient budgétés Fr. 63'000.00 en 2012, alors que la population augmente. Il estime que l'on se tire une balle dans la cheville, surtout si l'on sait que la population augmente.

Le Président lui répond que le budget 2012 se base sur les chiffres connus dans le courant de l'année 2011, c'est-à-dire surtout les comptes 2009 et 2010, et c'est pour cela que le montant est différent.

M. Yannick Joye de Cousset relève que le résultat négatif de 2012 dépasse le montant des diminutions des recettes fiscales. Il aimerait avoir une explication sur la différence.

Le Président lui répond que cela est dû à des diminutions dans d'autres comptes, notamment les recettes des gravières. Le Président explique que le budget n'est finalement qu'une estimation qui se base sur plusieurs années et qu'il peut y avoir des variations.

M. Yannick Joye comprend que le budget est fait à vue, sans fondement. Il suffit de voir où on en est.

Le Président ne peut pas accepter cette remarque. Le budget est établi scrupuleusement par le Conseil communal.

M. Joël Terrapon de Cousset demande si l'Assemblée communale de Montagny est souveraine.

Le Président répond par l'affirmative.

M. Joël Terrapon revient sur la dernière Assemblée communale qui a eu lieu à Montagny-la-Ville, en automne 2009-2010, il a proposé de ne pas acheter les tapis de protection et cela avait été accepté par l'Assemblée communale. Aussi, aujourd'hui, il lit sous le compte 294.506.2 que la commune a acheté les tapis en 2011. Il demande une explication.

Le Président répond que le Conseil communal a mis sur pied une commission pour ré-analyser la situation suite à la décision négative de l'Assemblée communale, et, à la fin de l'étude, une proposition de s'équiper de tapis de protection a été préférée ceci pour maintenir un sol de sport en faveur des écoles et des sociétés locales. Cette proposition a ensuite été acceptée par l'Assemblée communale.

M. Joël Terrapon dit que ce n'est pas vrai. Seuls les enrouleurs ont été acceptés, pour enrouler les vieux tapis, et pas le remplacement des vieux tapis. Il accuse le Conseil communal d'avoir déjà acheté les tapis avant même la décision de l'Assemblée communale.

Le Président et tout le Conseil communal s'offusque contre cette accusation qu'il juge comme inadmissible. C'est faux, les tapis ont été achetés après l'accord donné par l'Assemblée communale.

M. Roger Challand de Cousset demande des informations sur la procédure de préparation du budget. Il ne comprend la sous-estimation du compte des pertes sur débiteurs, sachant que des pertes sur débiteurs sont connues en cours d'années. Il demande qu'on lui fournisse les chiffres, il demande des détails sur les Fr. 168'000.00 de pertes sur débiteurs. Il veut savoir ce qui se passe. La commune doit avoir un échéancier pour les débiteurs. Si ce n'est pas possible, il faut prévoir de se recycler. Une entreprise privée ne peut pas travailler comme ça, elle part en faillite. M. Roger Challand exige les chiffres, il ne part pas avant d'avoir ces informations.

Le Président donne les délais pour l'établissement du budget, qui est validé par le Conseil communal entre mi et fin octobre. Pour les débiteurs, le travail est fait scrupuleusement par l'administration communale.

M. Roger Challand se demande quand même comment est fait le travail. Comment cela fait-il que l'on subisse autant de pertes sur débiteurs.

Le Président explique que les pertes sur débiteurs représentent des actes de défaut de biens. Malheureusement, la situation financière des contribuables n'est pas toujours idéale.

M. Roger Challand aimerait savoir qui sont ces débiteurs.

M. Mauro Maimone répond que pour des questions de protection des données, il est impossible de donner le nom des personnes en question.

M. Roger Challand ne demande pas les noms alors, mais les sommes. Pour lui, il y a quelque chose qui ne joue pas.

Le Président répond que la gestion des débiteurs est assurée dans le respect des procédures.

M. Roger Challand demande qu'on lui donne tout de suite des informations, avec l'informatique c'est possible. Il demande au caissier communal de faire nécessaire et d'arrêter de le narguer.

Le Président demande que l'on se calme et le caissier prend la parole pour tout d'abord rassurer M. Challand qui se sent narguer que ce n'est pas du tout ce qu'il cherche et qu'il est désolé si c'est ce qu'il pense. Il donne des explications sur la manière dont sont gérés les débiteurs, et de l'importance qui est donnée à cet objet qui est par ailleurs très contrôlé par la fiduciaire. Les débiteurs sont sous un contrôle total et même s'il reconnaît que les montants sont importants, il s'agit de cas réels totalement justifié notamment par le biais de la provision pour pertes sur débiteur qui se monte à Fr. 175'000.00 sous le compte 2400.50 au 31.12.2012. Il assure que le travail de l'administration dans ce domaine est consciencieux. Il termine en demandant aux personnes intéressées de venir à l'administration communale où il pourra le démontrer, dans le respect de la protection des données.

M. Albert Cotting de Cousset intervient en tant Président de la Fédération fribourgeoises des retraités, section de la Broye, mais aussi à titre privé comme contribuable, et s'offusque que le Conseil communal ait publié, dans le bulletin communal, le fait que les personnes âgées soient co-responsables de la diminution des recettes fiscales dans notre commune. Cette prise de position ne fait que creuser le fossé entre les générations et il le regrette amèrement. Il demande aux rédacteurs du message un peu de respect car un jour, eux aussi, ils rejoindront les personnes âgées. Il s'agit aussi d'être reconnaissant avec ceux qui, durant toute leur vie, ont contribué à l'essor de notre commune. Pour sa part, il est persuadé que les retraités paient encore plus d'impôt que certains contribuables actifs et demande que le Conseil communal fournisse pour 2012, le montant des impôts payés pour la tranche d'âge jusqu'à 35 ans, entre 35 et 65 ans et les 65 ans et plus.

Le Président répond, tout d'abord, que le Conseil communal a un profond respect pour les personnes âgées et que l'explication qui a été donnée ne concerne que l'évolution de la société, et donc des recettes fiscales. Il ne s'agissait pas de blesser et si cela est ressenti comme tel, il le regrette. Ensuite, sur le fond, les statistiques font état d'un vieillissement de la société et d'une évolution à la baisse des recettes fiscales.

M. Albert Cotting demande qu'on lui fournisse la statistique demandée, car sans cela, le Conseil communal ne peut pas prouver ce qu'il avance.

Le Président lui répond qu'il n'est pas possible de lui donner ce chiffre ce soir. Il y a un travail préparatoire à assurer et cela nécessite un accès aux données informatiques, ce qui n'est pas possible ce soir. Par contre, cette tendance est statistique et elle est démontrée à large échelle.

M. Anton Zimmermann de Montagny-la-Ville remarque que les coûts de l'administration communale augmente chaque année un peu plus. Le fait que les pertes sur débiteurs aient

augmenté de 5 fois le conduise à proposer que les salaires soient adaptés réciproquement aux pertes sur débiteurs.

Le Président répond que l'administration communale n'est pas responsable de l'évolution des pertes sur débiteurs. Il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui, il existe un certain tourisme dans l'établissement des personnes qui s'installe un court instant sans régler leur dû. L'administration fait son travail dans les temps et engage les procédures au bon moment. Il faut le voir pour bien y croire et c'est bien ce qu'il constate.

M. Mauro Maimone relève que les frais de rappels et de poursuites ont fortement progressé en 2012, soit de Fr. 16'947.00 en 2011 à Fr. 25'979.00. Cela démontre bien qu'il y a du travail qui est fait.

M. Roger Challand demande que l'on ne rende pas les papiers aux personnes qui déménagent avant l'acquittement total de l'argent dû à la commune.

Le Président demande que l'on mette les pieds sur terre, les citoyens sont bien au courant des lois et ce genre de mesure, peut-être possible à l'époque, est révolue aujourd'hui. Il demande que l'on revienne aux réalités, les gens qui déménagent doivent déposer leurs papiers dans un délai légal au bureau communal du lieu de domicile.

M. Jean-Luc Tinguely de Montagny-la-Ville trouve désagréable l'utilisation des termes. Il explique que lorsqu'il était petit, les impôts servaient pour tout payer, jusqu'aux poubelles. Aujourd'hui, pour la déchetterie et les poubelles, on parle de taxes qui sont soumises à la TVA. Il se demande bien quel a été l'avantage de fusionner, car suite à cela, le chiffre d'affaires a dépassé le minimum qui a contraint la commune à devoir facturer de la TVA à 8 % aux habitants de notre commune. Ensuite, il estime normal de devoir augmenter les impôts, nous sommes dans une période de crise et c'est toujours plus difficile de payer les factures et c'est pourquoi les pertes sur débiteurs augmentent. Il continue avec le besoin de la commune d'accueillir chez elle des gros contribuables. Il rappelle que la commune a tout fait pour en accueillir, par exemple M. Creed, mais il n'est pas resté car des habitants de la commune ont tout fait pour l'empêcher de s'établir, jusqu'à des recours au tribunal fédéral. En tant que voisin, il a pu côtoyer M. Creed, une personne correcte, et c'est dommage que le Conseil communal n'est pas pu museler les gens qui ont mis des bâtons dans les roues de son projet. Il parle ensuite de la Coreb, notamment de son directeur M. Arm, qu'il estime moyennement et pour lequel les attentes de la commune devraient être relativisées. Les villages de Domdidier et d'Avenches en on fait l'expérience.

Le Président répond que la commune a tout fait pour que M. Creed reste chez nous mais cela n'a pas suffi. M. Creed a décidé de partir car une partie de ses voisins ne voulaient pas l'accepter. Il n'a pas voulu se battre plus longtemps que les 2-3 ans de procédure et est parti s'établir ailleurs. Cette affaire, c'était un gros gâchis et il est vrai, ce sont des ressources qui nous manquent aujourd'hui.

M. Thierry Bussard de Mannens revient sur les comptes 2012 et demande pourquoi, si les comptes mentionnent, pour le compte 900.318.0 – Frais de rappels et de poursuites, un montant de Fr. 16'947.00 en 2011, seul un montant de Fr. 8'000.00 a été prévu au budget 2012.

M. Mauro Maimone répond que la commune espère toujours que les factures soient honorées dans les délais. L'administrateur communal complète en indiquant que le budget se base toujours sur l'exercice complet qui précède, en l'occurrence pour 2012, c'était 2010. Il faut donc trouver l'origine du montant de Fr. 8'000.00 dans les comptes 2010.

M. Yannick Joye de Cousset demande pourquoi, lors de l'établissement du budget, on ne tient pas compte de l'argent déjà dépensé en cours d'année.

L'administrateur répond que ce n'est pas possible, car notamment les dépenses ne sont pas linéaires tout au long de l'année. Pour les frais de rappels relatifs aux impôts, la taxation de la commune survenant tardivement, les mises en poursuite arrivent toutes en fin d'année.

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, explique que les acomptes d'impôts sont provisoires et c'est seulement lorsque les décomptes sont calculés, qu'il est alors possible de procéder aux rappels, sommations et mises en poursuite.

M. Jean-Louis Francey de Cousset rappelle que la règle, c'est que les comptes respectent le budget. Dès lors, il demande à quel moment le Conseil communal a réalisé la situation au niveau des impôts et quelles mesures ont été prises à ce moment-là. Il constate que le budget a été scrupuleusement respecté dans bien des postes comptables mais il constate, au chapitre 14, un dépassement de Fr. 13'400.00 environ, soit 35 % du montant budgété, ce qui n'est pas une bonne chose. Il rappelle que la base, c'est de tenir le budget. Il est notamment difficilement admissible de constater des dépassements budgétaires dans les biens et les services. Il faut dès lors procéder à des économies, c'est nécessaire. Il se réfère ensuite au préavis de la commission financière publié à la page 34 du bulletin communal, notamment sur les mesures préconisées par cette commission. Il estime que ces propositions, certes importantes, ne mentionnent pas de tenir le budget en priorité, mais d'analyser les propositions du Conseil communal sur une adaptation du taux d'impôt prenant effet au 1.1.2014. Il n'est pas d'accord avec cela, car pour lui, ce n'est pas l'objectif no 1 de la commission financière.

Le Président répond qu'il rejoint en partie les remarques de M. Jean-Louis Francey, et il ne peut pas répondre en détail aux raisons qui ont conduit au dépassement de Fr. 13'400.00. Il cite néanmoins les frais d'intervention qui ne peuvent pas être budgétés précisément. Dans le budget communal, il y a un grand nombre d'impondérables, notamment dans l'entretien des machines et véhicules. Il estime que la mission de la commission financière est remplie, dans le sens où elle se détermine sur le budget du Conseil communal avec l'objectif de réduire les dépenses aux éléments utiles et nécessaires le plus économiquement possible. De plus, dans notre commune fusionnée, les investissements doivent être équilibrés pour servir tout le monde le mieux possible, et ce n'est pas évident.

M. Emile Joye de Mannens demande de tenir les budgets. Il prend l'exemple de la caserne des pompiers.

Le Président demande que l'on ne revienne pas sur cette affaire, tout a déjà été dit, ce n'est pas en lien avec la situation discutée ce soir.

M. Emile Joye cite alors la centrale de chauffage à distance de Cousset. Aucune conduite n'a été posée à ce jour.

Le Président lui répond que le déploiement des conduites du chauffage à distance n'est pas du ressort de la commune, mais celle du Groupe E. La commune doit investir sur le bâtiment uniquement, les conduites sont propriétés du Groupe E qui distribuera la chaleur.

M. Dominique Oberson de Cousset se dit surpris et, en tant que comptable, il estime que les comptes de la commune ne sont pas gérés. Avec les années, il y a un certain roulement et les arguments dans le retard de taxation des impôts ne tiennent pas la route. Il trouve que les pertes

sur débiteurs, de Fr. 100'000.00, sont exorbitantes et les débiteurs doivent être suivis pour éviter ce genre de situation. Il ne comprend pas que les prévisions de rentrées fiscales du canton aient pu être suivies à la lettre par le Conseil communal alors que nous sortons d'une crise financière. La commune auraient dû être plus prudente dans son estimation fiscale.

Le Président répond que la gestion des débiteurs est assurée selon les procédures à respecter pour une collectivité publique, qui n'est pas une entreprise privée. Pour le reste, le Conseil communal a respecté les procédures, comme les années précédentes.

M. Vincent Barras de Cousset rappelle que la présente séance est celle des comptes et il est tout à fait regrettable que personne n'ait rien dit au moment de l'établissement du budget, car c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu intervenir. Le Conseil communal sera certainement très content de compter sur un appui des citoyens pour rédiger le budget le plus correct possible. Dès lors, il est très difficile d'entendre que certains savaient déjà que la situation était mauvaise, quand bien même ils ne sont pas intervenus lors du budget.

M. Yannick Joye de Cousset répond que le procès-verbal de la dernière assemblée du budget 2013 fait état de beaucoup de questions et estime, en écoutant la remarque de M. Barras, que ce dernier n'a pas assisté à la même Assemblée que lui.

Le Président soutient la remarque de M. Vincent Barras. Le budget 2012, c'est celui qui a été accepté par l'Assemblée communale.

M. Anton Zimmermann de Montagny-la-Ville estime que l'Assemblée communale a voté sur une base erronée, c'est-à-dire sur des recettes fiscales surévaluées. Il demande de stopper les investissements tout de suite. L'Assemblée communale peut décider maintenant.

Le Président répond que l'on ne peut pas le faire, légalement ce n'est pas possible.

M. Thierry Bussard de Mannens considère que l'estimation fiscale dans le budget, comme elle était fantaisiste, a trompé l'Assemblée communale et que cela remet en question les décisions de l'Assemblée communale.

Le Président ne peut pas accepter que l'on dise que le budget a été calculé à la légère. Tout est conforme aux procédures mises en place depuis des années. Il répète que les impôts ont été estimés sur la base des données fournies par le canton, comme les autres années. Il n'y avait aucun signe avant coureur d'une dégradation financière au moment de l'établissement du budget 2012. Si le Conseil communal avait proposé, dans le cadre du budget 2012, une hausse du taux des impôts, l'Assemblée communale n'aurait pas compris.

M. Daniel Francey de Grandsivaz demande si les communes voisines à la nôtre sont dans la même situation que Montagny.

Le Président répond que les structures des communes sont toutes différentes. Certaines vont très bien, d'autres subissent des contrecoups comme Montagny.

M. Mauro Maimone rappelle que le taux d'impôt dans notre commune est inchangé depuis plusieurs années, alors que d'autres ont déjà procédé à des adaptations.

M. Roger Challand de Cousset cite un article de presse qui dit que les hausses d'impôt ne sont pas la fatalité. Un économiste estime que les responsables politiques doivent mieux agir sur les dépenses et mettre en place des mesures d'économie. Il estime que le problème est structurel

chez nous et qu'il faut manager les dépenses. Il cite notamment les dépenses pour l'entretien des machines à la voirie et à l'administration communale qui sont importantes.

Le Président répond que la commune ne dépense pas trop. Elle ne fait qu'entretenir au minimum, ce n'est pas du luxe. Il reconnaît que l'entretien des machines est élevé, mais c'est encore plus économique que de confier les travaux à une entreprise pour la gestion du grand territoire de la commune. Les surcoûts sont provoqués par le Lindner Unitrac, le véhicule de transport de la voirie, qui nous coûte très cher en entretien. Ce véhicule n'est plus sous garantie et la commune a décidé de le garder et de procéder aux réparations nécessaires.

Mme Karine Cotting de Cousset relève que le développement important de la commune provoque des investissements et il s'agit de pallier qu'il faut franchir avec des moyens, notamment fiscaux, qu'il faut trouver auprès des contribuables. Elle demande ce que prévoit le Conseil communal pour attirer des personnes morales et au niveau des personnes physiques, elle indique qu'il faut être honnête, il ne sera pas aisé d'attirer des gros revenus. Il faut appréhender la situation avec anticipation, et ceci est valable pour d'autres dossiers qui ont déjà discutés dans le passé. Elle demande des propositions concrètes. Elle termine en disant que les propositions de la commission financière ne tiennent pas la route.

Le Président répond que comme la commune ne dispose pas de terrain pour favoriser l'implantation de personnes morales, elle ne fait qu'entretenir de bonnes relations avec les propriétaires fonciers privés qui peuvent eux, offrir des perspectives.

Elle doute sérieusement des propos du Conseil communal, lorsqu'elle constate que cela fait plus de 7 mois qu'elle attend une réponse de l'Autorité communale pour des questions relatives au quartier où elle réside à Cousset. A ce sujet, un courrier recommandé parviendra au Conseil communal durant la semaine.

M. Christian Wolf de Grandsivaz se réfère à la révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, et notamment la nouvelle clé de répartition des charges, et demande si la commune sera prête à assurer les charges supplémentaires.

Le Président reviendra sur ce point dans les informations communales.

M. Frédéric Schaller de Grandsivaz, au vu des réactions ce soir, demande un vote à bulletins secrets qui doit être accepté par 1/5 des membres présents, le Conseil communal devant s'abstenir de voter lors de l'approbation des comptes.

Le Président pose donc la question : « Que celles et ceux qui sont d'accord de voter à bulletins secrets s'expriment en levant la main ».

Les scrutateurs dénombrent 43 mains levées sur 98 citoyens présents. Ce nombre dépassant le cinquième des membres présents, le Président indique que le vote sur les comptes 2012 aura lieu au bulletin secret. Le Président demande aux scrutateurs de venir chercher les bulletins de vote vers le secrétaire communal.

Une tergiversation sur la question du vote provoque une confusion qui conduit à retirer les premiers bulletins de vote distribués, pour être remplacés par d'autres bulletins d'une couleur différente. Une fois tous les bulletins distribués, le Président donne les directives pour le vote qui sont les suivantes : « Les personnes qui acceptent les comptes 2012 de la commune votent oui. Ceux qui les refusent votent non. »

Après récolte des bulletins et dépouillement par les scrutateurs et le secrétaire communal. Le Président procède à la lecture des résultats :

Bulletins distribués : 91
Bulletins rentrés : 91
Bulletins blancs : 6
Bulletins nuls : 0
Bulletins valables : 85
Ont voté oui : 34
Ont voté non : 51

Le Président indique que les comptes 2012 de la commune de Montagny sont refusés. Pour l'heure, il est difficile de renseigner l'Assemblée communale sur la suite de la procédure. Selon les premiers renseignements, le Conseil communal va devoir convoquer une nouvelle Assemblée communale pour présenter à nouveau les mêmes comptes.

Plusieurs personnes de l'Assemblée communale s'indignent et s'opposent à ce que les mêmes comptes sont présentés une 2ème fois.

Le Président répond qu'il ne voit pas comment il sera possible de présenter des comptes différents. Une prochaine Assemblée communale sera organisée d'ici un mois environ.

Il passe au point 3 de l'ordre du jour. Il donne la parole à la commission financière qui, selon la loi, dispose seules des attributions pour proposer à l'Assemblée communale le choix d'une fiduciaire pour le contrôle des comptes de la commune.

3. Désignation de l'organe de révision

M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, informe que le mandat confié par l'Assemblée communale à la fiduciaire MGI Group Fiduciaire SA à Givisiez est arrivé à son terme avec la révision des comptes 2012.

La commission financière a demandé des offres à 3 sociétés pour le mandat de vérification des comptes 2013 à 2015. Après comparaison des offres et des prestations, la commission financière propose à l'Assemblée communale de désigner la fiduciaire Fidustavia SA à Estavayer-le-Lac comme organe de révision des comptes de la commune de Montagny.

M. Frédéric Schaller de Grandsivaz demande s'il y a une fiduciaire qui opère dans la commune.

M. Patrick Neuhaus répond qu'à sa connaissance ce n'est pas le cas. D'ailleurs, aucune offre spontanée n'est parvenue à la commune quand bien même cet objet figure à l'ordre du jour de cette Assemblée communale qui a été distribué en tout-ménage.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote.

La proposition de la commission financière, de confier le mandat de vérification des comptes 2013 à 2015 à Fidustavia SA à Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour cette décision.

Il passe la parole à M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, pour la présentation du point suivant à l'ordre du jour.

4. Approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable

M. Fabien Bachmann explique que cette approbation du règlement est en fait une révision des tarifs qui permettra le financement des travaux d'investissement approuvés dans le cadre du budget 2013. Même si le règlement communal doit être approuvé en entier, seuls quelques articles doivent être modifiés. En effet, une refonte complète du règlement surviendra d'ici 4 à 5 ans en raison de modifications législatives fédérales et cantonales. Il cite et commente les articles modifiés, tels que publiés dans le bulletin communal :

- **Art. 26.2 Le prix de l'eau de construction**
Le prix de l'eau de construction est doublé, partant du principe que depuis l'approbation du règlement le prix du m³ a également doublé. Pour une villa, il sera de Fr. 400.- et pour un locatif, bâtiment industriels ou similaire il sera de Fr. 1'000.-.
- **Art. 27.1 La taxe de raccordement est une contribution unique**
L'introduction de la nouvelle loi sur les constructions et l'aménagement du territoire modifie le calcul de l'indice brut d'utilisation du sol. Avec la révision du PAL, les différents indices ont changé et c'est pourquoi, la commune doit recalculer le montant de la taxe de raccordement. De Fr. 15.00, la taxe passera à Fr. 7.00. Il ne s'agit pas ici d'augmenter ou même de diminuer les taxes, mais de tenir compte de la nouvelle législation. De façon globale, la commune encaissera le même montant, cela aura donc un faible impact sur le prix des constructions dans la commune. En fonction du type de zone et donc de l'indice de construction, il pourrait néanmoins survenir des différences, mais de manière générale, elles ne devraient pas être significatives.
- **Art. 27.2 Pour les bâtiments hors zone, ou dans les zones sans indice**
Comme pour l'article 27.1, nous avons adapté le prix, l'indice et la surface à la nouvelle législation.
- **Art. 28.1 « La commune perçoit également une taxe sur les fonds non raccordés mais raccordables situés dans le périmètre des zones à bâtir du PAL, sous réserve de l'article 17. Elle est fixée à 70 % de la taxe prévue à l'article 27 ».** Nous avons adapté le pourcentage qui passe de 50 % à 70 %. Il s'agit là, d'uniformiser le taux avec le futur règlement sur l'épuration qui prévoit dans le règlement type de l'Etat un taux de 70%. Nous précisons que cette disposition n'a pas encore été utilisée, elle le sera très certainement dès l'approbation du PAL.
- **Art. 31.1 « Le prix de l'eau consommée est fixé par le Conseil communal en fonction de l'article 4, mais au maximum à Fr. 2,00 le m³ ».** Cette disposition autorise une augmentation du prix de l'eau jusqu'à Fr. 2.00 le m³ au maximum. Si le Conseil communal décide de percevoir la taxe de raccordement sur les des terrains non-

construits, à hauteur de 70 % (art. 28.1), il ne sera pas nécessaire d'augmenter le prix de l'eau jusqu'au maximum. Le Conseil communal proposera à l'Assemblée communale les adaptations nécessaires lors de l'élaboration du budget.

Le Président remercie M. Fabien Bachmann pour sa présentation. Il ouvre la discussion.

M. Joël Terrapon de Cousset demande si la consommation minimum est toujours maintenue pour les abonnés.

M. Fabien Bachmann répond que ce n'est plus d'actualité depuis la dernière révision du règlement, il y a déjà quelques années maintenant.

M. Jean-Daniel Angéloz de Mannens indique que la date de l'Assemblée communale mentionnée au bas du règlement communal publié dans le bulletin communal est celle du 13 mai 2013 et non celle d'aujourd'hui. Ce n'est pas juste.

M. Fabien Bachmann relève en effet que la date de l'Assemblée communale, prévue initialement le 13 mai 2013, a été reportée de deux semaines. Mais le règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Etat mentionnera la date du 27 mai 2013.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Le règlement relatif à la distribution d'eau potable est approuvé par 45 oui et 25 non. Le Président remercie l'Assemblée pour sa décision positive.

Il passe la parole à M. Mauro Maimone, conseiller communal, pour le point suivant du tractanda.

5. Approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution.

M. Mauro Maimone, conseiller communal explique que le Conseil communal soumet une révision du règlement essentiellement pour diminuer l'impôt des appareils à sous servant aux jeux d'adresse. En effet, suite à un changement de loi, ce genre d'appareil ne génère plus autant de gains et, dès lors, il y a lieu d'adapter l'impôt annuel. Le règlement publié dans le bulletin communal a été soumis à l'examen préalable de l'Etat qui l'a préavisé favorablement.

Le Président remercie M. Mauro Maimone pour sa présentation. Il ouvre la discussion.

M. Daniel Francey de Grandsivaz trouve dommage que l'on doive facturer une taxe pour des appareils distributeurs de préservatifs.

M. Mauro Maimone répond que tous les appareils de distribution sont soumis à la taxe.

M. Frédéric Schaller de Grandsivaz demande ce que cela représente en terme financier, cette adaptation des tarifs.

Le Président répond que l'adaptation des tarifs, de Fr. 400.00 à Fr. 150.00, concerne 3 appareils à sous, ce qui fait passer les recettes de Fr. 1'200.00 à Fr. 450.00 pour cette catégorie.

M. François Pittet de Mannens demande si la commune devra s'acquitter d'une taxe pour les jeux situés sur les places de jeu, comme à Mannens. Il demande ce que cela représente de taxes pour un distributeur d'œufs. Au niveau des carburants, il y a déjà des taxes. La commune ne veut-elle plus de station-service dans la commune ? M. François Pittet estime que ces taxes sont des peanuts, des bêtises. Avec de telles taxes, on s'étonne que les cafetiers retirent des appareils de jeu et à la fin, il n'y a plus rien. Ce règlement est une bêtise, selon lui.

Le Président répond que ces taxes existent depuis longtemps et sont appliquées partout.

Il n'y a plus de question est le Président passe au vote.

Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution est approuvé par 49 oui et 14 non. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive.

Il passe la parole à M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, pour la présentation du point suivant du tractanda.

6. Approbation d'un crédit d'investissement pour l'étude de remplacement d'une conduite d'eau potable et la mise en séparatif des eaux à Montagny-la-Ville

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, passe à la présentation du crédit d'investissement.

a) Remplacement de la conduite d'eau potable

Comme chacun a pu certainement s'en rendre compte depuis plusieurs années, la commune intervient en moyenne une fois par année pour réparer la conduite d'eau potable principale située sous la route cantonale qui traverse le village de Montagny-la-Ville. Cette conduite très ancienne pose des problèmes de fiabilité.

Dès lors, le Conseil communal avait prévu de présenter à l'Assemblée communale de l'automne prochain une demande de crédit pour le remplacement de cette portion de conduite d'eau, qui va de l'école jusqu'au home « Les Fauvettes ».

Mais, cet hiver, ce n'est pas moins de trois fuites d'eau, dans trois secteurs différents, qui ont occupé les services communaux. A chaque fois, il a fallu intervenir dans l'urgence, sur une route cantonale à fort trafic, pour un montant de Fr. 10'000.00 par intervention. Cette année, les services communaux sont intervenus 3 fois pour Fr. 30'000.00 au total.

Devant cette situation qui devient préoccupante, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de voter en urgence un crédit d'investissement pour l'étude du remplacement de cette conduite d'eau, ceci pour permettre au bureau d'ingénieurs de travailler jusqu'à la fin de cet été sur le projet et au Conseil communal de présenter une demande de crédit pour les travaux qui pourraient être planifiés dans le cadre du budget 2014.

Le Conseil communal tient à relever que le remplacement de cette conduite est également indispensable pour la future extension du home des Fauvettes dont le concours d'architecture vient de se terminer.

L'adaptation prévue du prix de l'eau, présentée dans le cadre de l'investissement pour le village de Mannens, tient compte de ces travaux.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 40'000.- et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 2'600.- décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 1'600.-) et par un intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5% l'an (Fr 1'000.-), selon les conditions du marché.

b) Mise en séparatif des eaux usées

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau obligeront la commune à creuser une tranchée sous la route cantonale. C'est donc une occasion unique pour profiter, en même temps, de procéder aux travaux de mise en séparatif des eaux usées de ce secteur du village. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communal d'approuver un crédit d'étude de Fr. 20'000.00 pour l'exécution des travaux qui seront planifiés dans le cadre du budget 2014.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr 20'000.- et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'300.- décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 800.-) et par un intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5% l'an (Fr 500.-), selon les conditions du marché.

Le Président remercie M. Fabien Bachmann, Vice-syndic pour la présentation de l'investissement.

M. Bertrand Terrapon de Cousset demande si, en raison du refus des comptes 2012, les décisions de la présente Assemblée communale seront valables et s'il existe un risque que cela soit remis en question, car il y a peut-être des économies qui vont être décidées.

M. Fabien Bachmann répond que l'on ne peut pas faire des économies sur les comptes 2012. Il explique que l'argent dépensé l'a été fait. On peut bien sûr prendre le risque de ne pas consentir cet investissement, qui n'est destiné qu'à définir le montant de l'investissement qui sera présenté en 2014. M. Fabien Bachmann rappelle que le financement de ces travaux est assuré par l'adaptation des tarifs de l'eau décidée dans l'approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable.

M. Thierry Bussard de Mannens demande sur quelle base est déterminé le montant de l'étude.

M. Fabien Bachmann répond que cela se base sur une demande d'offre auprès d'un bureau d'ingénieur, qui détermine le montant en fonction des normes SIA, en pourcentage des travaux.

Il n'y a plus de question et le Président passe au vote

Le crédit d'investissement pour l'étude de remplacement d'une conduite d'eau potable et la mise en séparatif des eaux à Montagny-la-Ville est accepté par 77 oui et 3 non.

Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive.

Il passe la parole à M. Bertrand Joye, conseiller communal, pour la présentation du point suivant.

7. Nomination d'un membre à la commission d'aménagement

M. Bertrand Joye, conseiller communal explique que M. Marc Chassot, membre élu le 30 mai 2011, a informé le Conseil communal de sa démission suite à son changement de domicile.

Comme décidé lors de l'Assemblée communale de constitution 2011, la commission d'aménagement est composée de 9 membres, dont six à élire par l'Assemblée communale, les 3 autres membres restants représentant une délégation du Conseil communal. Le Conseil communal propose d'élire M. Sébastien Rossier, domicilié à Montagny-les-Monts en remplacement de M. Marc Chassot de Montagny-la-Ville.

Le Président remercie M. Bertrand Joye pour sa présentation. Il tient à excuser l'absence de M. Sébastien Rossier qui n'a pas pu être présent ce soir. Le Président demande s'il y a d'autres personnes intéressées.

M. Emile Joye de Mannens trouve que la procédure utilisée par le Conseil communal n'est pas correcte. Personne ne lui a demandé si lui-même était intéressé.

Le Président lui répond que les personnes intéressées pouvaient s'annoncer auprès du Conseil communal, c'est écrit ainsi dans le bulletin communal.

M. Emile Joye répond qu'il n'avait pas vu.

Le Président demande s'il y a un autre candidat.

M. Joël Terrapon de Cousset propose M. Emile Joye de Mannens comme candidat.

Le Président demande à M. Emile Joye s'il accepte d'être candidat à la commission d'aménagement.

M. Emile Joye de Mannens refuse d'être candidat, il préfère laisser la place à un jeune.

Le Président demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Ce n'est pas le cas et le président procède à la procédure d'élection.

Il tient à rappeler que selon la loi, l'élection a lieu à bulletins secrets. Mais comme une prochaine révision de la loi sur les communes va prochainement permettre l'élection par mains levées, il demande à l'Assemblée communale si elle est d'accord, pour des raisons pratiques, de procéder à l'élection du seul candidat à la commission d'aménagement par mains levées.

L'Assemblée communale donne son accord.

Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision et procède à l'élection à mains levées.

M. Sébastien Rossier de Montagny-les-Monts est élu à l'unanimité en tant que membre de la commission d'aménagement. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision.

8. Informations communales.

Home les Fauvettes à Montagny-la-Ville – Révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

Le Président donne des informations sur le concours d'architecture pour l'agrandissement du home des Fauvettes à Montagny-la-Ville. Il explique les étapes décidées par l'association et le fait que 27 projets ont été déposés dans le cadre du concours. Ces projets ont été examinés par un jury composé d'experts et de personnes du district et de la commune. Un projet a remporté le concours pour sa conception mais aussi pour son coût financier estimé. Il sera question maintenant d'affiner le projet, notamment en ce qui concerne la transformation du bâtiment existant. Les communes devront se déterminer sur le projet définitif qui sera présenté aux délégués de l'association du district.

M. Christian Wolf de Grandsivaz demande si la commune est à même d'assurer le financement de cette construction.

Le Président répond que pour le Conseil communal, il sera question d'en tenir compte pour fixer l'augmentation du taux d'impôt. Au final, ce sera donc à l'Assemblée communale de décider si elle est d'accord d'agrandir ou non le home les Fauvettes à Montagny-la-Ville.

9. Divers

M. Christian Wolf demande de professionnaliser la promotion économique dans la commune, car il a bien pu voir que les gens qui travaillent pour la commune sont submergés de travail et ils ne peuvent pas assurer cette tâche selon lui.

Le Syndic répond que cette réflexion est venue également au sein du groupe des 9 Syndics de la Basse Broye mais après analyse, il a été jugé qu'une personne dédiée à cette tâche, et à même d'autres pour les constructions par exemple, ne serait pas assez rentable.

M. Christian Wolf demande si le Conseil communal réfléchit à engager une personne professionnelle pour gérer les affaires courantes, il cite par exemple les écoles, pour être au plus près de la préoccupation des gens.

Le Président répond que, pour les écoles, il y a maintenant une responsable d'établissement qui est la répondante pour tout ce qui concerne les écoles. C'est une nouvelle structure qui se met en place et à terme, on pourra en mesurer les avantages.

M. Martin Rihs, conseiller communal, explique que le nouveau Président de la commission scolaire, M. Vincent Barras, s'est beaucoup investi pour les transports scolaires qui doivent tenir compte de beaucoup de paramètres. C'est une tâche fastidieuse que M. Wolf connaît très bien, en tant qu'ancien conseiller communal. Les contacts entre les transporteurs et la Direction sont bons et les travaux avancent dans un bon esprit.

M. Christian Wolf demande s'il est possible de diminuer le nombre de conseillers communaux et de nommer un conseiller communal professionnel à 100 %.

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, se montre très surpris d'une telle proposition, émanant d'un ancien conseiller communal, qui sait combien il est payé pour la fonction, au moment même où les comptes 2012 sont refusés. De plus, l'Assemblée communale demande au Conseil communal de faire des économies, tout en revendiquant la construction de trottoirs par le biais

de pétitions. Il y a là un panel d'incohérence, entre dépenses et économies, qui est impossible à gérer.

M. Christian Wolf répond que c'est le Conseil communal qui décide, s'il veut continuer son petit bonhomme de chemin.

Mme Karine Cotting de Cousset demande à l'avenir plus d'informations pour bien prendre de bonnes décisions. Elle souhaite des informations plus claires.

Mme Christine Neuhaus, conseillère communale, demande qu'elle propose ses services pour soutenir l'action du Conseil communal.

M. Frédéric Schaller de Grandsivaz demande où en sont les investissements pour le site internet et le renouvellement informatique des écoles et de l'administration communale.

M. Mauro Maimone, conseiller communal, explique que le dossier suit son cours. Pour l'heure, il n'y a pas de décision pour le site internet. Pour le renouvellement informatique, le budget sera respecté.

Mme Marie-Laure Köstinger de Mannens demande ce qu'il en est de la suite donnée à la pétition déposée par des habitants de Mannens pour l'aménagement de modérateurs de trafic à Mannens.

Le Président répond qu'il est prévu de faire des comptages de trafic à Mannens durant l'été. Ensuite, le Conseil communal consultera des spécialistes pour décider des mesures à prendre.

M. Roger Challand de Cousset demande une réponse concernant la demande de l'an passé relative au squattage du local des pompiers au mois d'avril 2012.

Le Président répond que c'était une grillade qui faisait suite à un cours d'instruction des pompiers.

Mme Sonia Piccand Tissot de Cousset demande, compte tenu du refus des comptes 2012, que l'Assemblée communal puisse faire des propositions d'économie au Conseil communal.

Le Président répond qu'il est volontiers prêt à recevoir des propositions. Les personnes qui le souhaitent peuvent sans autre les adresser au Conseil communal.

M. Erico Mattei de Montagny-la-Ville demande si la commune a la possibilité de poser un radar pour rapporter de l'argent à la commune. Dans le canton de Vaud, il y a des communes qui touchent de l'argent par ce biais.

Le Syndic répond que sur Fribourg, les procédures ne sont pas les mêmes. Il va néanmoins se renseigner auprès de la police cantonale.

M. Jean-Luc Tinguely de Montagny-la-Ville, en tant que routier, indique être outré par ces personnes qui demandent des ralentisseurs de trafic et des radars pour la sécurité routière. Il estime que les routiers, déjà surtaxés, n'en peuvent plus de ces barrières et il est d'avis que les parents doivent éduquer leurs enfants pour qu'ils se comportent correctement le long des routes, qui ne sont pas des places de jeu.

Mme Sarah Dupasquier de Grandsivaz indique qu'elle attend toujours, depuis 7 mois, des informations pour la sécurisation de la route des Murailles à Grandsivaz.

Le Président lui répond que la commune va procéder à des comptages sur cette route. Une vision locale a été faite mais décision a été prise d'attendre le résultat des comptages avant de décider des mesures à prendre.

M. Daniel Francey de Grandsivaz propose d'arrêter de goudronner les routes et ainsi, en laissant les routes en gravier, on obtiendra des ralentisseurs naturels.

Le Président répond qu'à priori, c'est la solution la plus économique mais la commune a des devoirs d'entretien qu'elle doit assurer pour éviter des accidents, faut de quoi elle engage sa responsabilité.

M. Daniel Schrago de Montagny-la-Ville revient sur la dénonciation du groupement scolaire avec Léchelles. Il demande si l'infrastructure scolaire sera adaptée en conséquence.

Le Président répond par l'affirmative, les structures scolaires communales sont suffisantes jusqu'à l'horizon 2020.

M. Daniel Schrago de Montagny-la-Ville demande l'ouverture du bureau communal l'après-midi.

Le Président répond que les horaires de l'administration sont fixes pour permettre de remplir toutes les tâches, non seulement celles de guichet mais aussi tout le travail administratif. Cela permet à l'administration de se mettre les forces au bon moment au bon endroit, et de ne pas être dérangée tout au long de la journée, notamment par les téléphones. En cas d'empêchement ou d'urgence, il est possible de fixer rendez-vous à l'administration communale, par téléphone, pour l'après-midi.

M. Yannick Joye de Cousset propose que l'on croise deux matins contre deux après-midis.

Le Président a bien compris cette proposition qui sera étudiée par le Conseil communal.

M. Thierry Bussard de Mannens demande si le Conseil communal a déjà analysé une proposition de hausse des impôts et à quel niveau.

Le Président répond par la négative, cela sera présenté en détail dans le cadre du budget communal 2014.

M. Thierry Bussard de Mannens explique qu'une personne morale est prête à s'installer à Mannens. Il demande où en est ce projet, notamment en ce qui concerne l'accès sur la route cantonale.

Le Président répond qu'une demande préalable sera présentée en vue d'une demande de permis de construire qui surviendra ultérieurement. Les choses devraient se concrétiser d'ici l'été 2014.

M. Eric Pont de Montagny-la-Ville, au vu de cette Assemblée houleuse et des quelques dérapages auxquels il a pu assister, demande s'il n'était pas temps de penser à mettre en place un Conseil général. Il estime que le refus des comptes de ce soir est un auto-goal, car on ne

peut rien changer. Il trouve que c'est tout à fait regrettable d'avoir refusé les comptes 2012 ce soir.

M. Frédéric Schaller de Grandsivaz répond que le but du refus des comptes était de montrer un signal, car il est tout à fait conscient que les comptes ne peuvent pas être modifiés. Il s'agit d'un signal pour montrer qu'il y a un ras-le-bol au niveau de la commune, que les choses doivent changer.

Le Président répond qu'évidemment, après une séance comme celle que nous venons de vivre, le Conseil communal va analyser la proposition d'un Conseil général, probablement pour l'Assemblée communale du prochain budget. Cette démarche viendra s'ajouter à des citoyens qui se sont d'ores et déjà renseignés à la Préfecture.

M. Fabien Bachmann, Vice-syndic, tient à préciser qu'un Conseil général ne peut entrer en fonction qu'en début de législature, en l'occurrence, la prochaine fois, au printemps 2016.

M. Serge Tissot de Cousset indique que l'Assemblée communale peut décider si elle veut ou non un Conseil général.

Le Président répond par l'affirmative, en précisant que le vote doit se faire par les urnes.

M. Roger Challand de Cousset revient sur la mauvaise visibilité au débouché de la route de Montagny à Grandsivaz. Il demande que la commune améliore la situation, notamment en faisant enlever des plots en béton.

Le Président répond que le propriétaire en question a indiqué être d'accord de démonter le mur pour améliorer la situation, mais la commune ne dispose pas d'un délai.

M. Roger Challand demande de faire activer le dossier, comme cela a été le cas à la route de Corcelles, lorsqu'il a fallu tailler les haies.

M. Jean-Daniel Angéloz de Mannens demande s'il est vrai que la commune va engager comme employé communal l'apprenti de voirie qui termine sa formation cet été.

M. Daniel Gendre, conseiller communal, indique que la commune lui offre un emploi entre la fin de son apprentissage début août et le début de son école de recrues en octobre. Il était question d'assurer un emploi à ce jeune, car sans cela c'est très difficile de trouver un emploi pendant 2-3 mois.

M. Jean-Daniel Angéloz regrette, c'est de l'argent que l'on aurait pu économiser.

M. Daniel Gendre lui répond en indiquant qu'il est content de pouvoir compter sur lui, notamment en raison de l'absence prolongée d'un employé communal pour raison de maladie.

M. Martin Rihs, conseiller communal, informe qu'il recherche des personnes motivées pour compléter l'effectif de la commission scolaire. Un tout-ménage sera envoyé prochainement.

M. François Pittet de Mannens relève que l'article pour le passeport vacances, dans le bulletin communal, est publié alors que l'événement est passé lors de la distribution du bulletin communal. Ensuite, il attire l'attention sur un chien qui rôde à Mannens. Il avertit d'ores et déjà qu'un jour, ce chien sera embarqué par la SPA.

Le Président répond que ce n'est pas le rôle du Conseil communal de courir après les chiens. Par contre, il y a bien des personnes qui savent à qui appartient ce chien. Il suffit alors d'appeler la police.

M. Serge Tissot de Cousset explique que les chiens sont pucés et il est possible, auprès d'un vétérinaire, de contrôler le propriétaire. Il remercie de ne pas trop embêter la police avec cela.

M. Yves Joye de Mannens demande si les employés communaux ne peuvent pas aller arranger le chemin qui mène de Grandsivaz à Torny, pour boucher les trous.

Le Président répond que la commune fait le nécessaire, mais ce chemin est mal fondé.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et le Président tient à terminer sur une note positive, en informant qu'une classe de 4P de Cousset s'est qualifiée la semaine passée à Corminboeuf pour représenter le canton de Fribourg à la finale de la coupe « Crédit Suisse » à Bâle le 4 juin prochain. Il tient là à féliciter cet exploit en leur souhaitant plein succès.

La parole n'est plus demandée, le Syndic clôt l'Assemblée communale, il est 23h22

Le secrétaire

Le Syndic

Christophe Burri

Hubert Oberson